

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 5

Artikel: Votation des 6 et 7 juin sur l'initiative Schwarzenbach

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation des 6 et 7 Juin sur l'initiative Schwarzenbach

Les citoyens helvétiques auront, les 6 et 7 juin, à donner leur avis sur le projet du conseiller national zurichois qui demande de réduire à 10 % la population étrangère dans chaque canton. Cette votation a déjà fait couler beaucoup d'encre, plus que la plupart des autres décisions qu'a eu à prendre à d'autres occasions le peuple suisse. Une des caractéristiques de ce débat est, sans doute, que les adversaires du projet s'expriment beaucoup plus abondamment que ses partisans. Serait-ce que les arguments de ces derniers sont en grande partie utopiques et ne résistent pas à l'analyse et à la confrontation avec la réalité ? Cidessous, nos lecteurs trouveront, face à face, des avis contraires qui n'ont nullement la prétention de faire le tour du problème.

POUR

Le nombre des étrangers est trop important. Le réduire à 10 % de la population suisse est une mesure indispensable car l'emprise étrangère est dangereuse pour notre pays.

La plupart des problèmes créés par l'évolution économique vient de ce que l'industrie a trouvé une abondante main-d'œuvre étrangère. La vie était bien plus normale « avant ».

Jamais encore la Suisse n'a accueilli autant d'étrangers.

La Suisse se doit de se « garder », de garder le caractère propre à sa population.

Toute notre économie serait plus saine si nous réduisions notre activité à nos possibilités.

Certaines entreprises, avec le système actuel pourront en arriver à licencier des travailleurs suisses tout en gardant du personnel étranger.

Quelques opinions de femmes

... sur cette question qui ne peut laisser indifférente aucune d'entre nous, même si nous ne pouvons participer au scrutin des 6 et 7 juin.

Mlle Allette Aubert, députée au Grand Conseil de Genève, assistante sociale :

« Les trois quarts des femmes étrangères mariées exercent une profession. Si l'initiative passait, la pénurie du personnel féminin serait importante. »

Il faut se rappeler aussi qu'il y a 500 000 Suisses à l'étranger. Quel effet cela produirait-il s'ils se voyaient contraints de revenir ? »

Mlle Brüttsch, assistante sociale à la section suisse du Travail international à Genève :

A passé son enfance au Lessouto, en Afrique du Sud. Revenue à 19 ans en Suisse, a éprouvé beaucoup de difficultés à s'intégrer. Elle raconte à quels actes inhumains peut mener la xénophobie : par exemple, à l'époque de la guerre des six jours, tous les Arabes ont été renvoyés de leurs chambres à Genève.

Mme E. Perron, de Genève :

PROJET DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUJES PAR L'ALLIANCE A SES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

L'Alliance de Sociétés féminines suisses a, depuis plusieurs années, accordé une grande attention à la situation créée par la main-d'œuvre étrangère dans notre pays.

Nous considérons que la présence de près d'un million d'étrangers en Suisse pose un véritable problème dont la solution est urgente. Même si nous ne pouvons pas exprimer notre opinion par un vote, le résultat de la consultation populaire nous imposera de nombreuses tâches. Il est important que nous étudions ce problème et que nous prenions position à son égard.

Pour améliorer la situation actuelle, nous estimons urgentes sur tout le territoire suisse les mesures suivantes :

1. Stabilisation et réduction du nombre des étrangers en Suisse. L'arrêté fédéral du 16 mars 1970 est à notre avis une bonne mesure pour atteindre ce but. Le nombre des travailleurs étrangers peut ainsi être réduit sans dispositions inhumaines et ne devrait pas augmenter.

2. Beaucoup d'étrangers souhaitent sans doute rentrer dans leur pays. Mais il est essentiel que, pendant leur séjour en Suisse, eux-mêmes et aussi leurs collègues et leurs voisins suisses s'y sentent à l'aise. D'où l'importance des mesures à prendre pour assurer une compréhension réciproque et l'intégration des étrangers dans la vie de tous les jours.

CONTRE

On ne peut parler d'emprise étrangère lorsque qu'un pays voit ses traditions se perdre et être remplacées par la manière de vivre des étrangers accueillis. Rien de tel n'a été constaté chez nous.

Rendre les travailleurs étrangers responsables de l'évolution scientifique et technique est un non-sens. Les problèmes ont été créés par cette évolution et les travailleurs étrangers ont permis d'en résoudre quelques-uns.

Erreur ! Avant la première guerre mondiale, le nombre des étrangers atteignait en Suisse le 15,4 % de la population (15,3 % fin 1968).

N'est-il pas préférable de résoudre ce problème par une politique d'assimilation active ? L'expulsion n'est-elle justement pas contraire à « l'esprit » suisse ?

L'économie suisse ne doit-elle pas participer à l'expansion universelle ? Si elle ne le faisait pas, les conséquences pour le pays et la population seraient catastrophiques, surtout si une période de récession succédait à la période de prospérité. La politique actuelle nous donne des garanties pour l'avenir.

La désorganisation de l'économie provoquée par la réduction du nombre des travailleurs étrangers provoquerait la fermeture de nombreux ateliers ; certains Suisses se trouveraient alors sans travail.

« Il faut penser à ce problème la tête froide et le cœur chaud. »

Mlle Marie-Claude Borel :

« Pourquoi ne déciderions-nous pas d'utiliser l'impasse dans laquelle se trouve notre pays pour l'aider à découvrir en lui-même les qualités latentes qui lui feront non seulement surmonter l'obstacle mais, du même coup, peut-être découvrir sa voie, son développement, sa destinée dans cette Europe et ce monde en pleine transformation ? Nous nous sommes trop souvent trouvés et complus, en Suisse, dans la situation qui nous permettait, sans sacrifice réel, de passer pour magnanimes. »

Une femme médecin :

« Il faut une fois pour toutes cesser de penser suisse pour penser européen. Nous avons tous besoin les uns des autres. »

Une secrétaire de direction :

« Ce projet aura au moins eu l'avantage d'obliger les Suisses à prendre conscience d'une situation paradoxale existant dans le domaine de leur économie nationale. »

La plupart de ces propos ont été recueillis par M.-C. Borel.

Sous le signe de la protection civile

Si la loi fédérale sur la protection civile est entrée en vigueur le 1er janvier 1963, et celle traitant des constructions de protection civile l'année suivante, il va de soi que la nouvelle organisation n'a pu démarrer tout de suite, malgré les travaux préparatoires effectués sur le plan fédéral et dans les cantons.

Mais si la Confédération émet les lignes directrices de la protection civile et met au point toutes les questions touchant aux subventions, il appartient aux cantons de veiller sur leurs territoires respectifs à l'application des mesures découlant de la loi fédérale. Les communes astreintes — celles ayant 1000 habitants et plus, formant une agglomération — sont directement responsables de l'organisation et de la mise au point des diverses formations d'intervention.

Tout cela implique des lois ou des règlements d'application cantonaux.

Parallèlement il faut construire les postes de commandement, des postes sanitaires et d'autres installations pour les formations communales, sans compter l'important travail d'information afin que la population se rende compte de la nécessité des nouvelles mesures. Ce qui n'a pas toujours été facile.



Où en est la Protection civile en Suisse romande ?

Au début de l'année 1970, le nombre des abris privés était tel qu'ils pouvaient accueillir (pour l'ensemble des cantons romands et pour le Jura bernois) environ 550 000 personnes.

Quant aux personnes instruites dans les diverses disciplines de la protection civile, elles étaient au nombre de 10 000.

Tout ceci touche 192 communes astreintes (sur les 800 pour l'ensemble de la Suisse), chacune d'elles ayant comme responsable un chef local désigné par les autorités ; un travail remarquable a déjà été accompli.

Il est intéressant de noter que dans le cadre des prescriptions fédérales, chacun des cantons romands — et c'est là une nouvelle preuve de leurs diversités — a entrepris la mise en train de la protection civile selon les possibilités d'abord, mais aussi suivant des formules diverses.

C'est ainsi qu'à certains endroits — à Sugiez, Genève (Bernex), Sierre, par exemple — des centres d'instructions sont déjà largement utilisés, tandis qu'à d'autres on utilise des instructeurs permanents ou volontaires.

Dans l'ensemble de la Suisse romande, on constate un croisement et rejoignant développement de la protection civile.

Les femmes peuvent collaborer utilement à cette organisation. Pour être efficace, la protection civile a besoin de tous et de toutes. Il vaut mieux être prêt à agir avant — ou sans — qu'une catastrophe arrive plutôt que d'être dépassé par les événements au moment où l'action doit être rapide. Pensons-y.

(Communiqué de la Protection civile.)

La bonne résolution de mai : ne faisons pas aux autres ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fasse...

(Voir initiative Schwarzenbach)



Connaissez-vous l'Echange International Chrétien de Jeunesse ?

Cet échange, qui a pour but la compréhension entre les peuples, groupe une trentaine de pays. La Suisse envoie un certain nombre de jeunes sélectionnés passer une année à l'étranger dans une famille qui les adopte. En contre-partie, nous recevons chez nous le même nombre d'étrangers, qui viennent s'intégrer à une famille suisse, suivent une école et fréquentent une paroisse. Quel enrichissement que ce contact d'une année où un nouvel enfant de 18 ans vous appelle « papa, maman » avec un accent savoureux !

Nous cherchons encore quelques familles d'accueil pour l'année 70-71, des familles qui s'intéressent au vaste monde, qui sont prêtes à combattre les préjugés racistes dont nous souffrons tant. Ce peut être aussi une famille dont le fils ou la fille s'inscrirait pour partir l'année suivante (il faut avoir entre 17 et 19 ans). Pourquoi n'accueilliriez-vous pas dans votre foyer une fille américaine (Linda), ou un fils brésilien (Jurez), ou une fille allemande (Hannelore), ou encore une fille autrichienne (Elisabeth) : tous très recommandés ?

C'est une expérience passionnante qui nous fait découvrir un autre pays,

avec ses problèmes, ses modes de penser. J'ai eu un fils congolais qui m'a révélé mieux que tous les livres ce qu'est la vie dans un village de la brousse, parce que c'était sa vie à lui. Désormais, le Congo n'est plus pour nous une tache rose sur l'atlas, ou un sec communiqué de presse, c'est quelque chose de vivant, peuplé d'hommes, qui pensent et qui sentent, d'une manière pas tellement différente de la nôtre, croyez-moi !

En accueillant un jeune pour une année, vous faites à la fois un geste chrétien par sa générosité et une démarche enrichissante pour vous sur le plan culturel. Si l'expérience vous tente, demandez au plus vite des renseignements détaillés à Mme S. Le-noir, Le Haut-Cornillon, 1292 Cham-bésy, Genève.

femmes suisses

paraissant le troisième samedi
du mois
Organe officiel des informations
de l'Alliance de sociétés fémi-
nines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Lendard, 1093 La Conversion
Tél. (021) 28 28 09

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12-11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève

le traitement Asba

- dissout le tartre, la nicotine, les dépôts verdâtres sur les dents des enfants
- nettoie parfaitement en purifiant l'haleine

dentifrice Asba,
conseillé par votre dentiste

Le journal « Femmes Suisses - le Mouvement féministe » a commencé à paraître sous la nouvelle forme qui a suscité des échos très favorables et des avis encourageants. Nous espérons que celles qui s'intéressent spécialement aux causes défendues par notre journal manifesteront leur solidarité en s'abonnant le plus vite possible.

Il suffit de remplir la formule ci-dessous et de l'envoyer à l'administration, chez Mme Lechner-Wiblé, 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève. Je, soussignée, désire être abonnée à « Femmes Suisses ». Veuillez me faire parvenir un bulletin de versement.

Nom et prénom :

Adresse avec numéro postal :